

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 décembre 2018

Date de la convocation : 11/12/2018
Nombre de conseillers en exercice : 51

Étaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURYM, Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Guy MARTINET, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, M. Jacques THOIZET, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

Absents suppléés : M. Gérard BANCHET représenté par son suppléant M. Richard BONNEFOUX, M. André MASSE représenté par son suppléant M. Jean FOURDAN.

Ont donné pouvoir : M. Christophe BOUVIER à M. René PASINI, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD à M. Bernard LINAGE, Mme Annie DUTRON à Mme Michèle CEDRIN, Mme Martine FAÏTA à M. Jean-André THOMASSY, M. Bernard LOUIS à Mme Marielle MOREL, M. Daniel PARAIRE à Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, Mme Maryline SILVESTRE à M. Manuel BELMONTE.

Absents excusés : M. Max KECHICHIAN, M. Adrien RUBAGOTTI.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **ASSAINISSEMENT** – **Eaux usées** : convention pour le déversement et le traitement des eaux usées domestiques de la commune de Oytier-Saint-Oblas à la station d'épuration de Vienne Sud

Rapporteur : Alain CLERC

NOTE DE SYNTHÈSE

Suite à la réalisation de travaux de raccordement sur le site de l'ancienne station d'épuration de Septème, la commune de Oytier-Saint-Oblas est raccordée depuis le 30 juin 2018 au système d'assainissement de la station d'épuration de Vienne Sud. La maîtrise d'ouvrage des travaux de raccordement a été assurée par Vienne Condrieu Agglomération. Il convient donc de passer une convention afin de fixer les modalités de répartition des coûts de l'investissement ainsi que les modalités techniques, juridiques et financières du transit et du traitement des eaux usées de Oytier-Saint-Oblas.

Les principales caractéristiques de cette convention sont les suivantes :

- Autorisation donnée à la Commune pour le déversement et le traitement de ses eaux usées dans le système d'assainissement de la station d'épuration de Vienne Sud
- Répartition du reste à charge net des travaux d'un montant de 210 986,60 € au prorata des volumes d'eau facturés soit :
 - o Vienne Condrieu Agglomération : 53,65 % (63 572 m3 traités en moyenne entre 2014 et 2016) : 113 194,31 € HT
 - o Oytier-Saint-Oblas : 46,35% (54 931 m3 traités en moyenne entre 2014 et 2016) : 97 792,29 € HT
- Durée de la convention de 20 ans et 6 mois à compter du 30 juin 2018
- Le cout de transit est fixé à 0,1830 € HT/m3 pour l'année 2018. Il fait l'objet d'une revalorisation annuelle selon la formule d'indexation figurant dans la convention
- Le coût de traitement est fixé à 0,66 € HT/m3 pour l'année 2018. Il fait l'objet d'une revalorisation annuelle selon la formule d'indexation figurant dans la convention
- Mise en place d'un comité de pilotage en charge de la gouvernance de la convention.

Le projet de convention est annexé à la présente délibération.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L 1331-10 du Code de la Santé,

VU l'arrêté interpréfectoral 38-2017-11-17-007 (Isère) et n°69-2017-11-17-001 (Rhône) du 17 novembre 2017 approuvant la fusion au 1er janvier 2018 de ViennAgglo et de la Communauté de communes de la Région de Condrieu et de l'intégration de la commune de Meyssiez,

VU l'avis du Bureau communautaire de ce jour,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE les termes de la convention avec la Commune de Oytier- Saint- Oblas pour le déversement et le traitement des eaux usées domestiques à la station d'épuration de Vienne Sud.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer la convention précitée et tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 18 décembre 2018
Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le 26 DEC. 2018
et a été publiée le 26 DEC. 2018

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint

Samuel RIBLIER



Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Thierry KOVACS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat